

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL OPTIMAL PLUS ESG

Code ISIN - Part P : FR0010636407

OPCVM géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Optimal Plus ESG est un fonds de classification « Actions des Pays de la zone Euro », éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions).

Son objectif est d'établir, sur la durée de placement recommandée, une performance liée au marché « actions » de la zone euro au moyen d'une sélection de titres, issue d'une analyse fondamentale des entreprises tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille.

La stratégie d'investissement repose sur une stratégie de gestion opportuniste, sans aucun biais prédéfini, dont l'approche est fondée sur une forte conviction et sur l'identification de tendances ou de visions thématiques.

La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et une approche ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) de type « best in class ».

Dans un premier temps, le fonds prend en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance afin de préciser son univers d'investissement : (i) un filtre normatif exclut les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (droits de l'Homme, travail des enfants...); (ii) une analyse de la performance ESG relative des émetteurs est réalisée. Elle se traduit par un rating allant de A (meilleur score) à E. L'univers investissable est constitué des émetteurs notés de A à D. L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20 % de l'univers d'investissement. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement les valeurs les moins bonnes de l'univers investissable d'un point de vue best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au-moins 90% de l'actif net.

Le processus d'investissement repose sur une analyse quantitative (scoring) et qualitative des titres de l'univers d'investissement. Les valeurs sont principalement choisies en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques et relatives, de l'appréciation de l'équipe de gestion quant aux perspectives de croissance long terme du cours de bourse de l'entreprise ainsi que du contexte économique et des marchés financiers.

Le portefeuille est investi majoritairement dans des actions émises par des sociétés de la zone Euro (90% minimum).

L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du niveau d'exposition aux actions est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations (possibilité d'utiliser des instruments de gestion des risques financiers appelés « instruments financiers à terme ») dans une fourchette comprise entre 90 et 110 % de l'actif.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion ou gérer la trésorerie, le gérant peut également investir jusqu'à 10 % de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA de droit français, ou OPCVM et/ou de FIA européens, de toutes classifications.

- **Indice de référence** : Euro Stoxx 50 Net Return®. La performance du fonds n'est pas liée à celle de l'indice : compte tenu de la flexibilité dans l'allocation, elle pourra s'éloigner de manière significative de celle de l'indice de référence.

- **Durée minimale de placement recommandée** : 5 années.

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 16 heures et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Impact des techniques financières liées aux produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée du FCP sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

¹ Euro Stoxx 50 Net Return ® est une marque déposée de Stoxx Limited.

sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

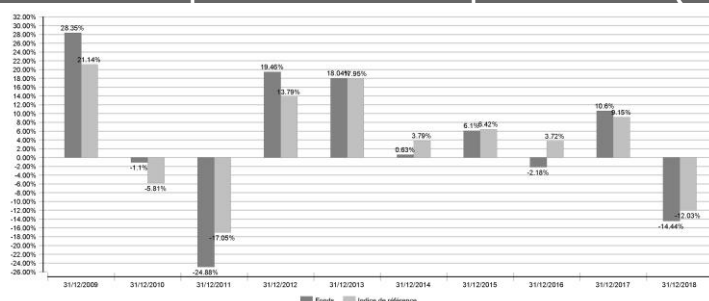
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|--------|
| Frais d'entrée | 3 % |
| Frais de sortie | Néant |
| <i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i> | |
| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
| Frais courants | 1,77 % |
| <i>Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i> | |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 6 à 8 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr.

Performances passées de Federal Optimal Plus ESG (Part P)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

Date de création du FCP : 09/07/2004 ;
création Part P : Juin 2008

Indicateur de référence : Euro Stoxx 50
Net Return®

Informations pratique

- **Dépositaire** : CACEIS Bank

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP** : le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1, Allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité** : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2020.